

DEPARTEMENT
VAR

COMMUNE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

LC/MG

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 60A

Liberté-Égalité-Fraternité



ARRETE DU MAIRE

**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**

- VU L'élection du Maire et des Adjoints en date du 27 Mars 2026,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°95260 du 8 mars 1995, modifié par décret du 31 mai 1997,
VU l'arrêté de titularisation n°17882 de Madame Carole DOBROTINE,
VU l'arrêté de titularisation n°5528 de Monsieur Franck BENEDETTI,
VU l'arrêté de titularisation n°1337 de Monsieur Jonathan MAIRE,
VU La composition de la Commission Communale de Sécurité et d'Accessibilité,
VU La composition de la Commission Communale d'Accessibilité,

ARRETE

ARTICLE 1: Monsieur Franck BENEDETTI , agent du service de la commune, est désigné pour représenter la commune au sein des Commissions Communales de Sécurité contre les risques d'incendie et de Panique dans les établissements recevant du public, et d'accessibilité.
En cas d'absence de Monsieur BENEDETTI , Madame DOBROTINE siègera au sein de cette commission et en cas d'absence de Madame DOBROTINE et de Monsieur BENEDETTI, Monsieur Jonathan MAIRE est désigné

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes du Maire et transmis à Monsieur Le Préfet du Var.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

FAIT à SIX-FOURS-LES-PLAGES, Le 14 AVR. 2026



**Frédéric BOCCALETTI ,
Maire de SIX-FOURS-LES-PLAGES
Député du VAR**

Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20260414-601-AI
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de réception préfecture : 14/04/2026